BADABOOTH

Conditions Générales de Vente

Version du 26 octobre 2026 — applicable à toute commande passée à compter de cette date.

Article 1 — Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent les droits et obligations de la société Badabooth (SAS au capital de 1 500 euros, 15 Place Grangier, 21000 Dijon, SIREN 993 717 735) pour la location de photobooths. Toute prestation accomplie par le loueur implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 — Paiement

Le coût total de la location peut être réglé en une ou plusieurs fois :

En cas de défaut de paiement total ou partiel, le client doit verser au loueur une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 € TTC s'ajoute pour frais de recouvrement.

Si le paiement n'est pas effectué sous 10 jours, le loueur peut refuser la prestation. En cas d'annulation gouvernementale, un remboursement ou avoir est émis. Les litiges relèvent du droit français et du Tribunal de Commerce de Dijon.

Article 3 — Livraison et mise à disposition

La livraison intervient à la date convenue, partout en France métropolitaine et en Europe (selon le pays sélectionné lors de la commande), via le transporteur UPS. Le client doit fournir une adresse complète, un numéro de téléphone joignable et toute information nécessaire à la bonne livraison. La livraison sera suspendue tant que le client n'aura pas communiqué les informations requises.

Obligation de réception

Le client s'engage à être présent ou à mandater une personne de confiance à l'adresse de livraison indiquée lors de la commande, aux dates et horaires communiqués par le transporteur. Le suivi du colis est accessible en temps réel via le numéro de tracking UPS transmis par email.

Échec de livraison par le transporteur

En cas d'absence du client lors de la tentative de livraison par le transporteur, celui-ci effectue une seconde tentative. Si le colis ne peut être remis malgré les tentatives de livraison du transporteur, la prestation reste intégralement due et aucun remboursement ne pourra être exigé. La responsabilité de Badabooth ne saurait être engagée en cas d'échec de livraison imputable à l'absence du client, à une adresse erronée, incomplète ou inaccessible, ou à tout autre motif indépendant de la volonté du loueur.

Le cas échéant, le loueur pourra proposer au client une solution de remplacement (livraison express, retrait en point relais, livraison manuelle) dont les frais supplémentaires seront intégralement à la charge du client.

Modification de livraison à l'initiative du client

Le client peut, via les services UPS (My Choice, redirection en ligne ou en agence), modifier le lieu de livraison après expédition (redirection vers une autre adresse, un point relais UPS Access Point, ou un voisin). Badabooth déconseille formellement la redirection du colis vers un point relais. Toute modification effectuée à l'initiative du client se fait sous sa seule responsabilité, ce qui inclut notamment : l'acceptation effective du colis par le point relais choisi, les horaires d'ouverture de celui-ci, le retrait du colis en temps utile avant l'événement, ainsi que la conservation du colis par le point relais. Le client reconnaît avoir vérifié, préalablement à la modification, que la nouvelle destination est compatible avec les dimensions et le poids du colis :

Les UPS Access Points appliquent généralement une limite maximale de 60 × 60 × 35 cm et 30 kg, susceptible de varier selon le point relais. En cas de refus du colis par le destinataire alternatif choisi par le client (notamment refus pour dépassement des dimensions ou du poids autorisés, ou inaccessibilité du lieu), aucune responsabilité ne saurait être engagée à l'encontre de Badabooth. La prestation reste intégralement due et aucun remboursement ne pourra être exigé. Le client conserve la possibilité, à ses frais, de demander une réexpédition vers une adresse valide conformément aux dispositions du présent article.

Commandes de dernière minute

Pour toute commande passée moins de deux jours ouvrés avant la date de l'événement (notamment la veille ou le jour même), Badabooth met en œuvre tous les moyens raisonnables pour expédier le matériel immédiatement, le cas échéant en transport express. Le client reconnaît toutefois qu'un tel délai ne permet aucune garantie de livraison avant l'événement, l'acheminement dépendant exclusivement du transporteur tiers. En passant commande dans ces conditions, le client accepte expressément ce risque et en assume l'entière responsabilité : la livraison tardive ou la non-livraison du colis avant l'événement ne peut donner lieu à aucun remboursement, avoir ou indemnité, dès lors que Badabooth a remis le colis au transporteur dans les délais rendus possibles par la date de la commande.

Retard de livraison du transporteur

Badabooth s'engage à expédier le matériel dans les délais annoncés (3 à 5 jours ouvrés avant l'événement). Toutefois, les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif et dépendent du transporteur tiers (UPS). En cas de retard de livraison imputable au transporteur, Badabooth ne pourra être tenu responsable. Aucun remboursement ni avoir ne sera accordé pour un retard de livraison du transporteur. Badabooth s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour trouver une solution alternative (réexpédition express, livraison manuelle), les surcoûts éventuels étant à la charge du client.

Retour du matériel

Lors du retour du matériel, si le client n'est pas présent lors du premier passage du transporteur, 30 € seront facturés pour la reprogrammation d'un deuxième enlèvement. Les absences subséquentes entraînent des frais de 50 € par jour de retard. Tout matériel non restitué dans les 7 jours suivant la date de fin de location sera considéré comme perdu et facturé à sa valeur de remplacement.

Obligations techniques du client

Le client doit fournir l'électricité à moins de 3 mètres, et un espace de recul de 1m50 pour les photos. Un contact de support technique joignable est requis pendant l'événement.

Article 4 — Responsabilité des dommages non signalés

Tout dommage ou dysfonctionnement du matériel doit être signalé immédiatement après la réception et avant toute utilisation. Tout dommage constaté ultérieurement sera considéré sous la responsabilité du client.

Article 5 — Responsabilité des parties

Le client assume la pleine responsabilité une fois l'équipement arrivé sur le lieu de l'événement. La prise de possession est établie lorsque la borne est montée sur le lieu de l'événement.

Le client prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité du matériel et doit être assuré en responsabilité civile. En cas de non-restitution, vol, perte ou détérioration du photobooth, quelle qu'en soit la cause, le client sera seul tenu des dommages.

Contact pour signaler un dommage ou vol : hello@badabooth.fr ou 06 25 82 95 43.

Article 6 — Photos post-événement : lien de téléchargement, galerie et tirages

Le lien de téléchargement contenant les photos post-événement est un cadeau offert gracieusement par l'entreprise et n'est en aucun cas inclus dans le prix de la prestation. Ce service est fourni à titre purement gratuit et non contractuel, sans engagement de délai de transmission.

Aucun remboursement n'est disponible pour les retards de livraison ou les problèmes d'accès. La perte ou la non-restitution du matériel empêche la fourniture du lien.

Galerie en ligne et commande de tirages (« réimpressions »)

Le loueur peut mettre à disposition une galerie en ligne accessible par lien, permettant de télécharger gratuitement les photos de l'événement et de commander des tirages papier payants. Le client reconnaît que ce lien, dès lors qu'il est partagé, donne accès aux photos à toute personne qui en dispose ; sa diffusion relève de la seule responsabilité de son détenteur. La galerie est mise à disposition pour une durée limitée (indiquée sur la page), à l'issue de laquelle les photos peuvent être supprimées sans préavis.

Chaque commande de tirages est conclue entre le loueur et l'acheteur qui la passe (invité ou client), au tarif affiché

au moment de la commande, payable en ligne. Conformément à l'article L221-28 3° du Code de la consommation, les tirages photo constituent des biens confectionnés selon les spécifications du consommateur et nettement personnalisés : le droit de rétractation ne s'applique pas dès lors que l'impression a été lancée. Les délais de fabrication et d'envoi sont donnés à titre indicatif ; l'expédition s'effectue en courrier simple à l'adresse indiquée par l'acheteur (ou retrait au studio de Dijon, gratuit), les frais d'envoi étant affichés avant paiement. En cas de tirage présentant un défaut d'impression imputable au loueur, celui-ci s'engage à le réimprimer et le réexpédier à ses frais.

Article 7 — Perte ou endommagement de matériel

Un remboursement intégral de la valeur du matériel sera exigé en cas de perte ou d'endommagement, y compris les accessoires.

Article 8 — État du matériel

Le matériel est livré en bon état de fonctionnement avec documentation.

État des lieux d'entrée obligatoire

À la première mise en route, borne montée, l'application de la borne demande au client de réaliser un état des lieux photographique avec son téléphone, en suivant les instructions affichées (borne, porte arrière ouverte, imprimante, boîte de transport). La borne n'est utilisable qu'une fois cet état des lieux transmis. Les photos sont horodatées par nos serveurs et rattachées à la commande ; le client peut y signaler tout défaut constaté. Les installations réalisées par le loueur ne sont pas concernées.

Un défaut signalé lors de cet état des lieux n'est pas imputé au client. À défaut de signalement, et conformément à l'article 1731 du Code civil, le matériel est présumé avoir été reçu en bon état : les dommages constatés au retour sont alors présumés survenus pendant la location et mis à la charge du client selon l'article 7, sauf preuve contraire. Il en va de même lorsque les photos sont absentes, incomplètes ou inexploitables, ou lorsque la borne a été débloquée sans état des lieux (code de secours). Un dommage n'est imputé au transporteur que si le client a émis des réserves auprès de lui à la livraison ou si l'emballage était visiblement endommagé.

L'utilisation normale signifie le fonctionnement selon les instructions. Le client est responsable en cas de mauvaise utilisation, exposition à la pluie ou négligence. Le loueur peut résilier et récupérer l'équipement immédiatement en cas de mauvaise utilisation.

Assurance dégradation

L'assurance dégradation couvre les dommages extérieurs du boîtier (rayures, impacts) uniquement pendant la location, excluant l'électronique (iPad, composants imprimante). Cette assurance exclut le vol, la perte et les dégradations volontaires.

Coûts de réparation indicatifs :

Article 9 — Résiliation et annulation

Conditions d'annulation :

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services de loisirs devant être fournis à une date déterminée. Toutefois, le loueur accorde à titre commercial un délai de rétractation de 14 jours à compter du versement de l'acompte, à condition que la date de l'événement soit à plus de 30 jours. Passé ce délai, l'acompte reste acquis.

Article 10 — Usage de la borne

Le loueur se doit d'informer le client sur les modalités d'utilisation du photobooth. Le client effectue l'entretien et le nettoyage réguliers en utilisant les produits recommandés. Les coûts de réparation liés à un mauvais entretien sont à la charge du client.

Les données photos de l'événement sont stockées maximum 3 mois après l'événement. Le loueur ne garantit pas que ce stockage soit assuré de manière permanente.

Le client s'engage, lors de l'utilisation du photobooth, à avertir l'utilisateur avant l'enregistrement de la photo. L'utilisation commerciale des photos nécessite le consentement préalable de l'utilisateur.

Le loueur se réserve le droit de filmer le fonctionnement du photobooth pour contenu commercial. Les rouleaux d'impression non utilisés ne peuvent être remboursés ni réimprimés après l'événement.

Consommables : cartouches et rouleaux (toutes les formules)

Quelle que soit la formule (bornes Smart, Happy et Smile), les consommables entamés (cartouches, rouleaux) ne sont pas restituables et restent acquis au client. Les consommables non ouverts, encore scellés dans leur emballage d'origine, doivent en revanche être retournés avec la borne. Tout consommable scellé non retourné est facturé au tarif de la recharge correspondante : 45 € par cartouche (borne Smart), 70 € par rouleau (borne Happy), 120 € par rouleau (borne Smile).

Formule « Borne illimitée »

La formule « Borne illimitée » donne droit à un nombre d'impressions non plafonné par le loueur le jour de l'événement déclaré à la commande, de 8h jusqu'à 4h du matin le lendemain, dans la limite des 300 tirages fournis avec la borne (trois cartouches). Ce volume est indiqué au client au moment de la réservation.

Le nombre de tirages est limité à une copie par photo prise. L'épuisement des 300 tirages fournis ne constitue pas un dysfonctionnement de la borne et n'ouvre droit à aucun remboursement, total ou partiel. Des cartouches supplémentaires peuvent être commandées avant l'événement au tarif de recharge en vigueur.

L'usage de la formule est réservé au seul événement déclaré à la commande, à sa date déclarée. L'utilisation de la borne pour un second événement, ou à une autre date, n'est pas couverte par la formule et peut donner lieu à la facturation d'une location supplémentaire au tarif en vigueur.

Article 11 — Enregistrement vidéo automatique en cas de chute

La borne est équipée d'un capteur de détection de chute. En cas de chute détectée (renversement, choc violent), la caméra arrière de la borne déclenche automatiquement l'enregistrement d'une courte séquence vidéo de 20 secondes. Cet enregistrement a pour finalité exclusive l'établissement de la preuve des circonstances du dommage matériel en vue d'une éventuelle imputation des frais de réparation ou de remplacement du matériel.

Base légale : intérêt légitime du loueur à protéger son matériel loué (article 6.1.f du Règlement (UE) 2016/679 — RGPD).

Durée de conservation : 30 jours calendaires à compter de l'enregistrement, après quoi le fichier est supprimé automatiquement. En cas de litige en cours ou de procédure contentieuse, la conservation pourra être prolongée jusqu'à la résolution définitive du litige.

Destinataires : les enregistrements sont accessibles exclusivement aux personnes habilitées de Badabooth dans le cadre de la gestion d'un dommage matériel. Ils ne font l'objet d'aucune diffusion, transfert à des tiers, usage commercial, marketing ou entraînement d'intelligence artificielle.

Information des invités : le client (organisateur de l'événement) s'engage à informer les participants à son événement de la présence de ce dispositif de captation automatique à déclenchement sur incident. Badabooth fournit à cet effet une signalétique discrète apposée sur la borne.

Droits des personnes concernées : conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, toute personne figurant sur un enregistrement dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, exerçable par courriel à hello@badabooth.fr. Une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).

Article 12 — Absence de test ou de prise de contact

En cas de non-branchement, non-utilisation ou non-test du matériel par le client, aucune réclamation, demande de remboursement ou d'avoir ne sera recevable.

Article 13 — Force majeure

La responsabilité de Badabooth est exclue pour les événements de force majeure conformément à l'article 1148 du Code Civil (événement extérieur, imprévisible et irrésistible).

Article 14 — Politique de remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de faute avérée et exclusive du loueur ou de matériel défectueux vérifié avant toute utilisation.

Ne donnent pas lieu à remboursement ni avoir :

Le client reconnaît expressément que la prestation est considérée comme rendue dès lors que le matériel a été expédié à l'adresse indiquée par le client et que le transporteur a effectué au moins une tentative de livraison. En cas de non-livraison imputable au transporteur tiers, Badabooth pourra proposer un avoir valable 12 mois, sans obligation de remboursement.

Article 15 — Contact

Pour toute question relative aux présentes CGV, contactez-nous :